

Missions

Au sein de l'équipe spécialisée Alzheimer de l'Afiph à dom', le psychomotricien ou ergothérapeute détermine les objectifs de réhabilitation à assurer au domicile et fixe les activités d'accompagnement que devront réaliser les assistants de soins en gériatrie.

Sous la responsabilité de l'Infirmier Coordinateur, vous assurez des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de pathologies cognitives dégénératives dans le but de maintenir et de développer les capacités de la personne, de leur permettre de conserver un rôle social, de garder ou reprendre confiance et estime de soi, et les capacités d'agir et de savoir-faire. Vous déterminez les objectifs de réhabilitation à assurer au domicile et fixer les activités d'accompagnement que devront réaliser les assistants de soins.

Profil recherché

- Vous êtes diplômé(e) d'Etat Ergothérapeute ou Psychomotricien
- Une expérience préalable serait un plus
- Vous possédez le permis B et disposez d'un moyen de locomotion individuel

Détails de l'offre :

Durée du contrat : CDD du 26/05/2025 au 09/10/2025

Organisation du travail :

- **24h50 sur l'ESA Isère Agglo** (Agence Afiph à dom' basée à Gières) :
 - o Canton de Saint Martin d'Hères : Gières, Poisat, Saint Martin d'Hères, Venon
 - o Canton de Meylan (pour les communes suivantes uniquement) : Corenc, La Tronche, Meylan
 - o Canton d'Echirolles (pour les communes suivantes uniquement) : Echirolles, Eybens

Jours de travail : les mercredi, jeudi et vendredi toute la journée et un mardi/2 ou le mardi matin chaque semaine.

Salaire : Selon la convention collective de la Branche de l'aide à domicile (BAD) salaire horaire à partir de 17.15€ brut de l'heure soit 1 820.81€ brut mensuel pour un 24h50/semaine (en fonction de l'expérience et du diplôme) + éléments complémentaires de rémunération (ECR) : ECR dimanches et jours fériés (majoration de 45%), ECR ancienneté, ECR astreinte, ECR Tutorat.

Spécificités du poste :

- **Accompagnement** à la prise de poste (1 semaine de tuilage)

- **Sectorisation** des interventions pour limiter vos déplacements
- Equipe encadrée par un(e) infirmier(e) coordinateur/trice dans un **management bienveillant**
- **Réunion d'équipe** mensuelle
- Temps de trajet payés entre chaque bénéficiaire
- Participation aux frais de déplacement : remboursement des frais km au tarif en vigueur dans la convention collective
- Mutuelle d'entreprise prise en charge à 58%, accès au 1% logement
- Des avantages par le biais du CSE : chèques vacances, bons d'achats, réductions diverses
- Smartphone professionnel
- Véhicules de service en partage au sein des équipes. Possibilité de vous mettre à disposition un véhicule (en fonction de sa disponibilité).